

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019015332

Dossier numéro : 2019-05-24/27

Titre

24 MAI 2019. - Accord de coopération d'exécution entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la fixation et au financement des projets ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 12-12-2019 page : 112662

Entrée en vigueur : 13-12-2019

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Art. 1-2

[CHAPITRE 2.](#) - Liste et planning des projets ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale

Art. 3

[CHAPITRE 3.](#) - Dispositions finales

Art. 4

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N2

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Article [1er](#). Le présent accord est établi sans préjudice de la répartition des compétences entre les parties, déterminée par la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

[Art. 2.](#) Dans le cadre du présent accord, on entend par :

1° " Les projets ferroviaires prioritaires " : les projets ferroviaires, en dehors du projet RER, dont la réalisation est rendue possible au moyen du plan stratégique pluriannuel d'investissement. Ils sont constitués d'une part des projets prioritaires régionaux et d'autre part des projets ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire des régions ;

2° " Les projets ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire des régions " : les projets ferroviaires prioritaires, en dehors du projet RER, réalisés exclusivement au moyen du financement fédéral ;

3° " Le plan stratégique pluriannuel d'investissement " : la programmation des investissements financés pour l'essentiel au moyen des moyens complémentaires par rapport aux dotations d'investissements d'Infrabel et de la SNCB mises à leur disposition par l'Etat fédéral afin d'achever le projet RER et d'investir dans des projets ferroviaires prioritaires.